Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260410-2026_04_08_07-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-08-04-07

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 30 mars 2026
Date de l'affichage : 30 mars 2026

Le huit avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOAL Pierre-Yves, maire.

PRÉSENTS : MOAL Pierre-Yves, OGER Thibaud, QUENTRIC Magalie, HIRRIEN Jean-Paul, MOAL Michelle, RAUTUREAU Mikaël, FAGOT Cyrille, DOUAY Laurence, GOURCY Sandra, BOTHOREL Philippe et ABGRALL Pauline
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAUTUREAU Mikaël

Objet : Compte Financier Unique 2025 – Budget lotissement Park Braz 3

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu la délibération n° 2022-11-09-06 du 9 novembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune,
Vu le Compte Financier Unique 2025 du lotissement Park Braz 3,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant les éléments susvisés,

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260410-2026_04_08_07-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-08-04-07

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **10** voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget « lotissement Park Braz 3. »
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Locmélar, le 8 avril 2026

Le Maire,
Pierre-Yves MOAL

Le secrétaire de séance,
RAUTUREAU Mikaël

MAIRIE DE LOCMELAR
29400 FINISTERE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260410-2026_04_08_07-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-08-04-07

M. MOAL Pierre-Yves	**M.OGER Thibaud**
Mme QUENTRIC Magalie	**M. HIRRIEN Jean-Paul**
Mme MOAL Michelle	**M. RAUTUREAU Mikaël**
M. FAGOT Cyrille	**Mme DOUAY Laurence**
Mme GOURCY Sandra	**M. BOTHOREL Philippe**
Mme ABGRALL Pauline	